

## RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois  
du mercredi 25 novembre 2015

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,  
Madame la Présidente du Comité Directeur,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le Préavis 04/2015 du Comité Directeur relatif à la demande d'adhésion à l'association Police Nord Vaudois des Communes de Cheseaux-Noréaz, Treykovagnes, Chamblon, Suscévaz et Method, composée de Mmes Gloria Capt, Corinne Verly et Paulette Visinand ainsi que de MM. Serge Berthoud et Jean-François Tosetti (rapporteur), s'est réunie le mercredi 4 novembre 2015, dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de Mme Valérie Jaggi Wepf, présidente du Codir ainsi que de M. le Major Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois et de M. Vincent Audemars, chef de la Police administrative.

La Commission a entendu avec satisfaction les réponses fournies par le Codir au sujet des conséquences opérationnelles et financières de l'adhésion des Communes de Cheseaux-Noréaz, Treykovagnes, Chamblon, Suscévaz et Method, en particulier en ce qui concerne l'augmentation de la charge de travail et son absorption avec 3 policiers supplémentaires ; quant à la charge financière, elle reste inchangée, et s'effectue selon la pondération prévue dans le protocole initial (2 points d'impôt pour les communes qui ne finançaient pas de façon spécifique leur sécurité, le solde étant réparti entre Yverdon-les-Bains et Orbe).

Elle a pris acte que l'adhésion de ces cinq nouveaux membres implique simplement l'adaptation de l'annexe 1 des statuts de l'association ; ainsi, cette modification des statuts n'a pas à suivre la procédure qui consiste à passer devant les législatifs des communes déjà membres, et il est de la compétence du Conseil intercommunal de ratifier cette proposition par l'acceptation du présent préavis.

Enfin, elle a noté qu'un contrat d'accréditation provisoire a déjà été obtenu par l'association PNV, le contrat définitif devant être ratifié pour fin 2016.

En conclusion, nous vous proposons :

1. de valider l'adhésion des Communes de Cheseaux-Noréaz, Treykovagnes, Chamblon, Suscévaz et Method, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
2. d'approuver la modification de l'annexe 1 des statuts de l'association PNV.


Pour la Commission

**Le rapporteur :**

  
J.-F. Tosetti

**Les commissaires :**

  
C. Verly

  
P. Visinand

  
G. Capt

S. Berthoud

  
S. Berthoud